

PROCÈS-VERBAL

DE LA 11ÈME COMMISSION MIXTE PERMANENTE

FRANCO-FINLANDAISE

POUR LES ANNÉES 2000, 2001, 2002 ET 2003

(HELSINKI, 13 -14 AVRIL 1999)

SOMMAIRE

I - ENSEIGNEMENT ET DIFFUSION DES LANGUES

- Enseignement des langues
- Le français
- Ecole française d'Helsinki
- Lycée franco-finlandais d'Helsinki
- Enseignement supérieur
- Le finnois

II - COOPERATION EDUCATIVE

- Visite d'étude sur la connaissance du système éducatif
- Nouvelles technologies adaptées à l'enseignement et enseignement à distance

III - COOPERATION UNIVERSITAIRE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

- Coopération universitaire
- Coopération dans l'enseignement non-universitaire
- Bourses
- Coopération scientifique et technique
 - L'Association franco-finlandaise pour la recherche scientifique et technique
 - Organisations et centres de recherche
 - Publications scientifiques

IV - COOPERATION CULTURELLE

- Echanges culturels et artistiques
- Art lyrique, musique et danse*
- Théâtre*
- Arts plastiques et décoratifs*
- Littérature et traduction
- Bibliothèques
- Patrimoine culturel et architecture
- Formation continue dans le domaine de la culture-expertise

V - COOPERATION AUDIOVISUELLE

- Télévision et radio
- Cinéma
- Industries numériques

VI - COOPERATION POUR LA SOCIETE DE L'INFORMATION

- Groupe de travail "Culture et société de l'information"
- Groupe de travail "Education et société de l'information"
- Groupe de travail "Recherche et société de l'information"

VII - COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- Jeunesse
- Sports

VIII - INSTITUTS CULTURELS ET AUTRES PARTENAIRES

- L'Institut finlandais de Paris
- Le Centre culturel français d'Helsinki
- Sociétés d'amitié franco-finlandaises
- Autres collectivités

IX - CONCLUSION

La commission mixte permanente instituée par la Convention de coopération culturelle et scientifique, conclue le 11 septembre 1970, entre le Gouvernement de la République de Finlande et le Gouvernement de la République française, a tenu sa 11ème session à Helsinki, les 13 et 14 avril 1999, afin d'élaborer le programme de coopération et d'échanges culturels et scientifiques pour les années 2000, 2001, 2002 et 2003.

La délégation finlandaise était présidée par Madame Margaretha Mickwitz, Directrice Générale des Relations internationales au ministère de l'Éducation. La délégation française était présidée par M. Michel Reveyard, chef du Service de la coordination géographique au ministère des Affaires étrangères. La liste des membres des deux délégations figure en annexe 1 au présent Procès-verbal.

Les deux Parties se sont félicitées de l'excellent taux de réalisation du précédent programme, signe de la volonté mutuelle de développer la coopération culturelle et scientifique entre la France et la Finlande autant qu'expression de l'intérêt commun aux deux pays, envers la culture de l'autre pays.

Les deux Parties se sont également félicitées du développement des échanges sous forme de visites fréquentes des représentants de l'un et l'autre pays. M. le Premier Ministre Lionel Jospin a visité la Finlande au mois de septembre 1998 ; à l'issue de cette visite a été publiée la Déclaration conjointe franco-finlandaise sur la société de l'information. Cette déclaration est accompagnée d'un programme conjoint de travail, sur la base duquel ont été institués trois groupes de travail franco-finlandais pour traiter des thèmes suivants : la recherche et la société de l'information, l'éducation et la société de l'information, la culture et la société de l'information.

Lors de son voyage en France en octobre 1998, M. Olli-Pekka Heinonen, Ministre de l'Éducation, a rencontré son homologue français, M. Claude Allègre, Ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie. La Partie finlandaise a rappelé à cette occasion l'intérêt qu'elle porte au développement de l'enseignement du finnois en France au niveau universitaire. Par ailleurs, les deux Ministres ont institué un groupe de travail " Éducation et société de l'information " qui s'est réuni à Helsinki du 12 au 14 avril 1999.

Mme Catherine Trautmann, Ministre de la Culture et de la Communication, a effectué une visite en Finlande en novembre 1998 à l'invitation de son homologue finlandaise, Mme Suvi-Anne Siimes.

Cette visite a permis d'envisager une coopération renforcée entre les deux Parties, entre autres dans le domaine de l'architecture. Les deux Ministres sont également convenus de l'institution d'un groupe de travail sur la culture et la société de l'information. La première réunion du groupe de travail a eu lieu à Helsinki les 11 et 12 mars 1999. La prochaine session du groupe de travail aura lieu à Paris à l'automne 1999. Elle aura pour objet de procéder à la mise en oeuvre de projets concrets de coopération et d'approfondir l'échange d'informations et d'expériences.

Les Parties réaffirment leur volonté de maintenir, à leur niveau actuel, ces échanges et, dans la mesure où la situation économique l'autorise, d'intensifier au cours des prochaines années la coopération autour des dynamiques suivantes:

- la société de l'information,
- la mise en valeur de projets communs de recherche-développement, en relation avec les entreprises ;
- l'architecture,
- la forêt et l'environnement.

Par ailleurs, les deux Parties expriment la volonté que les actions de coopération mobilisent les acteurs de la société civile et les collectivités locales, et qu'elles s'inscrivent dans une perspective européenne. A cet égard, elles soulignent l'intérêt de coordonner, en tant que de besoin, leur action à l'occasion des présidences finlandaise puis française de l'Union européenne.

La Partie française fait part de son intérêt à participer avec la Partie finlandaise à certains projets de développement dans la région baltique, et marque sa disposition à poursuivre en commun dans le cadre de l'ASEM des projets relatifs au patrimoine et à l'architecture dans les pays d'Asie.

Elles ont procédé à un échange de vues sur les possibilités offertes par la coopération multilatérale au sein des organisations telles que le Conseil de l'Europe, l'UNESCO, et particulièrement l'Union européenne. La Partie finlandaise a attiré l'attention de la Partie française sur le fait que la Finlande assumera la présidence de l'Union européenne durant le deuxième semestre de l'année 1999. Les deux Parties constatent avec satisfaction que les programmes communs que les deux pays peuvent utiliser par l'intermédiaire de l'Union européenne en matière de formation professionnelle et d'éducation, de recherche, de mobilité des étudiants et des chercheurs, de coopération culturelle, de jeunesse et de sports

continueront à dynamiser davantage les relations bilatérales.

Les deux Parties constatent qu'en matière de coopération linguistique, le Centre Européen pour les Langues Vivantes de Graz, qui fait l'objet d'un accord partiel élargi dans le cadre du Conseil de l'Europe et auquel la France et la Finlande ont adhéré, constitue un outil efficace pour la promotion du pluralisme linguistique en Europe.

I - ENSEIGNEMENT ET DIFFUSION DES LANGUES

Enseignement des langues

La Partie française se félicite du développement par la Finlande d'une politique éducative en faveur du plurilinguisme, conformément à la résolution du 31 mars 1995 concernant l'amélioration de la qualité et la diversification de l'apprentissage et de l'enseignement des langues au sein des systèmes éducatifs de l'Union européenne.

Le Français

La Direction nationale de l'enseignement finlandaise promeut l'enseignement du français par le biais du projet KIMMOKE pour la période 1996 - 2000. Ce projet vise la diversification et le développement de l'apprentissage des langues en proposant, en particulier, l'enseignement optionnel d'une langue vivante dès l'école primaire. Les objectifs de la Direction nationale de l'enseignement finlandais visent également à prolonger l'étude du français dans l'enseignement professionnel et au niveau universitaire. La Partie finlandaise est également favorable à ce que certaines disciplines puissent être enseignées en français dans différents établissements scolaires encourageant ainsi l'enseignement du et en français.

La Partie française est prête à poursuivre son soutien à ce projet en maintenant un expert français auprès de la Direction nationale de l'enseignement et à poursuivre le détachement d'assistants de français qui apportent un soutien pédagogique direct aux établissements scolaires, ce dont la Partie finlandaise remercie la Partie française.

La Partie française constate un accroissement de la demande en français dès le préscolaire, aboutissant à la création de jardins d'enfants francophones, privés et publics. La Partie française apprécie particulièrement le fait que, dans ce cas, les autorités éducatives locales organisent le prolongement de cet apprentissage par l'introduction de l'enseignement du français comme matière obligatoire dès la première classe de l'école primaire.

Les deux Parties constatent avec satisfaction qu'une filière d'enseignement bilingue (finnois/français) a vu le jour dans deux écoles à Turku et Tampere.

La Partie française souligne l'effort important de la municipalité de Tampere pour la rénovation de locaux destinés à regrouper l'ensemble des classes de la filière bilingue, ce qui permettra de poursuivre le projet dans les meilleures conditions jusqu'à l'ouverture des neuf classes de la filière.

La Partie française est disposée à apporter son appui aux communes qui ont le projet de créer des filières de ce type.

La Partie française note avec satisfaction l'essor de l'enseignement du français dans le secondaire. Elle suggère que soient établis des liens directs entre les écoles finlandaises où le français est enseigné et les écoles du département du Rhône déjà mises en réseau dans le cadre de l'ERASME (Etablissement de recherche pour l'accès au savoir par le multimédia et l'expérimentation).

Les deux Parties conviennent d'examiner les possibilités de développer leur coopération dans le domaine de l'éducation professionnelle et technique.

Ecole française d'Helsinki

La Partie française remercie la Partie finlandaise de la collaboration de la ville d'Helsinki pour offrir des conditions favorables à l'extension de l'école française qui s'est montrée disposée à accueillir un nombre croissant d'enfants finlandais. Elle est soucieuse d'examiner, avec les autorités finlandaises concernées, les moyens et voies d'assurer une continuité des efforts menés au niveau du collège, notamment avec le lycée franco-finlandais.

Lycée franco-finlandais d'Helsinki

Les deux Parties se félicitent du rôle important du Lycée franco-finlandais d'Helsinki en tant qu'agent de diffusion de la langue et de la culture françaises en Finlande. La Partie finlandaise exprime sa satisfaction de l'aide prolongée de la Partie française dans le recrutement des enseignants nécessaires à cette mission de diffusion et exprime le vœu que leur nombre demeure inchangé pour les années à venir.

La Partie française rappelle l'organisation en février 1999, d'une visite des membres de la direction du Lycée franco-finlandais au lycée Kléber de Strasbourg qui a permis de définir les bases d'une coopération entre ces deux établissements pour développer le projet de création, au lycée Franco-Finlandais, d'une section préparatoire aux études supérieures en Finlande et en France. La Partie française marque ainsi son

vif intérêt pour l'ouverture prochaine au lycée franco-finlandais d'une section propédeutique.

La Partie française se félicite de la diversification en cours des missions de cet établissement qui concerne l'accueil de professeurs finlandais de français en formation initiale ou continue, et l'hébergement sur le site Internet du Lycée franco-finlandais du "Forum européen d'éducation bilingue", espace d'échanges entre établissements possédant des sections bilingues.

Enseignement supérieur

La Partie finlandaise émet le vœu que la France continue à faire venir des lecteurs français dans les établissements d'enseignement supérieur finlandais. La Partie française est disposée à examiner cette question en partenariat avec les départements universitaires intéressés.

Les deux Parties se félicitent de ce que le département de philologie romane de l'université de Tampere ait commencé, en janvier 1997, un programme de trente cinq unités d'enseignement d'études en français intitulé « Langue et société françaises » ouvert aux étudiants extérieurs au département.

Les deux Parties notent avec satisfaction que l'Université de Tampere a l'intention d'instituer des études approfondies dans le cursus universitaire. Elles constatent également que de nouveaux programmes traitant de la langue et de la culture françaises, pour la plupart en français, ont vu le jour dans les universités finlandaises.

Le finnois

Les deux Parties se félicitent de ce que trois établissements français d'enseignement supérieur, l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'Université Paris III et l'Université de Caen offrent la possibilité d'étudier le finnois, l'une des langues officielles de l'Union européenne. Elles émettent le souhait qu'à l'Université Paris III et à l'Université de Caen, le développement des études finnoises se poursuive.

La Partie finlandaise émet le souhait que soit créé un lectorat de finnois à l'Université de Caen, et que la possibilité d'étudier le finnois comme matière principale demeure inchangée pour les années à venir. La Partie finlandaise soutient également le projet de la présidence de l'Université Paris III - Sorbonne Nouvelle, de créer un département des études finno-ougriennes. Elle émet aussi le souhait que

l'enseignement de la langue finnoise et de la culture finlandaise soit renforcé à l'Université Paris III grâce à la création du département d'études finno-ougriennes et par la pérennisation du poste de professeur associé de langue finnoise et de culture finlandaise qui donneraient aux étudiants la possibilité de préparer une licence ou une maîtrise de finnois.

Les deux Parties encouragent l'université Lille III à inclure l'enseignement du finnois dans son projet de Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), "les pays du nord".

La Partie finlandaise souhaite que la situation particulière du finnois soit prise en considération dans le développement des formations de traducteur interprète au sein des universités et des grandes écoles françaises.

Les deux Parties constatent avec satisfaction que les enfants d'origine finlandaise ont la possibilité de recevoir le mercredi un enseignement complémentaire en finnois à Paris et à Lyon et que les enfants d'origine française scolarisés en Finlande (école primaire et collège) ont la possibilité de recevoir un enseignement dans leur langue maternelle. Les deux Parties promeuvent et encouragent cette forme d'activité dans les deux pays.

La Partie finlandaise remercie les autorités françaises de lui avoir fourni, pour la mise en oeuvre de l'enseignement du finnois, des locaux au centre de Paris.

II - COOPERATION EDUCATIVE

La Partie française observe une évolution positive des échanges éducatifs mesurée par l'augmentation du nombre des appariements entre établissements scolaires finlandais et français et la croissance corrélative des échanges de jeunes, notamment des projets de qualité conduits dans le cadre des programmes communautaires SOCRATES et LEONARDO (voir annexe 2).

La Partie finlandaise signale à la Partie française la prise en charge par "l'Association finlandaise pour les stages d'été" de la participation de lycéens finlandais au stage d'été franco-hispano-finlandais 1999 sur le thème des arts et de l'écologie dans les Pyrénées, organisé par Aroeven de Nantes. En échange, un stage aura lieu en Finlande en l'an 2000.

La Partie française signale aussi le soutien apporté depuis 1995 au festival de théâtre scolaire francophone des pays nordiques "Francoscènes" qui sera accueilli en Finlande au printemps 2000.

Les deux Parties expriment le souhait que se développe une coopération entre les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) et les organismes similaires finlandais, notamment dans le domaine de la formation continue des enseignants. La Partie finlandaise souligne l'importance qu'elle attache à l'enseignement du français dès les classes pré-élémentaires et primaires, ainsi qu'au collège et au lycée.

La Partie française signale à la partie finlandaise la diversification des stages locaux de formation continue destinés aux professeurs finlandais de français.

La Partie finlandaise souligne l'importance des bourses et des stages d'été en France pour les professeurs de français. La Partie française rappelle l'augmentation importante du nombre de stages pédagogiques en France destinés aux professeurs finlandais de français. Accrus depuis 1997, ces stages permettent de répondre à la demande en formation spécifique liée d'une part au développement du programme KIMMOKE et d'autre part à l'introduction de nouvelles méthodologies dans l'enseignement secondaire.

Visite d'étude sur la connaissance du système éducatif

La Partie finlandaise se déclare prête à recevoir trois fonctionnaires français pour une visite de six jours afin de leur faire connaître l'administration éducative et de promouvoir ainsi la création de contacts avec les institutions correspondantes en France. La Partie française remercie la Partie finlandaise de cette proposition qu'elle accueille avec grand intérêt.

Nouvelles technologies adaptées à l'enseignement et enseignement à distance

La Partie finlandaise signale que les écoles finlandaises sont encouragées à se procurer et à utiliser les nouvelles technologies adaptées à l'enseignement. Cette initiative ayant suscité un vif intérêt, la Partie finlandaise exprime sa volonté de coopérer et d'échanger des expériences avec la France dans ce domaine.

La Partie française rappelle que de nombreux stages pédagogiques locaux sur le thème de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication sont organisés par le Centre culturel français à l'intention des professeurs finlandais de français.

La Partie finlandaise signale également que des projets d'enseignement à distance se poursuivent dans les écoles pour l'enseignement de diverses matières. Nombre d'écoles finlandaises, dont le Lycée franco-finlandais, font partie de ces projets.

III - COOPERATION UNIVERSITAIRE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Coopération universitaire

Les deux Parties notent avec satisfaction que les universités et les établissements d'enseignement supérieur finlandais et français ont une coopération active. Les deux Parties soulignent l'intérêt d'engager des coopérations tant sur le plan bilatéral que dans le cadre des programmes éducatifs de l'Union européenne. Elles encouragent les universités et les établissements d'enseignement supérieur à renforcer leur coopération dans le domaine des échanges d'étudiants et de chercheurs, et dans celui des projets de recherche communs, notamment dans le cadre de formations co-diplômantes.

Les deux Parties rappellent le souhait du Conseil des recteurs des Universités finlandaises, d'une part, et de la Conférence des grandes écoles françaises, d'autre part, de développer leurs liens institutionnels.

Elles se félicitent de la possibilité qu'ont les universités finlandaises d'inviter chaque année sept professeurs français en Finlande. La partie finlandaise exprime le souhait d'en inviter un huitième compte tenu du développement des études approfondies de langue française à l'université de Tampere.

Les deux Parties notent que la coopération engagée dans le domaine de la linguistique contrastive finno-française se poursuit et qu'une nouvelle rencontre est prévue en 2000 à Paris. Une autre manifestation, intitulée "Discours éphémères . Colloque franco-finlandais sur le langage des média", organisée par l'université d'Helsinki, est prévue au mois de mai 2000 à l'Institut finlandais à Paris.

Les deux Parties constatent avec satisfaction l'accroissement du nombre d'étudiants ayant de l'intérêt pour la langue française qui se traduit par la croissance des échanges d'étudiants dans le domaine des sciences humaines et sociales (histoire, sciences politiques et sociologie) et des écoles de commerce et de gestion.

La Partie française montre son intérêt pour le maintien, dans les départements d'études françaises, de

formations s'adressant aux étudiants d'autres disciplines (droit et sciences politiques).

Les deux Parties encouragent les établissements d'enseignement supérieur à renforcer la coopération dans le domaine des échanges d'étudiants et de chercheurs ainsi que dans le domaine des projets de recherche en commun, que ce soit ou non dans le cadre d'accords.

La Partie française souligne l'intérêt du développement de thèses en co-tutelle qui favorise une coopération réelle entre les structures de recherche des deux pays.

Coopération dans l'enseignement non-universitaire

Les deux Parties encouragent les écoles polytechniques du secteur non universitaire (AMK en Finlande) et les instituts universitaires de technologie IUT en France, à renforcer leur coopération, par exemple dans les domaines d'intérêt commun (gestion, pédagogie et enseignement des langues).

Bourses

Le Centre finlandais de mobilité internationale (CIMO) est l'organisme finlandais responsable des programmes de bourses institués par les conventions bilatérales de coopération culturelle et scientifique. Leur durée varie de trois à neuf mois (bourses d'étude et de recherche). En outre, sont prévues des bourses de courte durée (une ou plusieurs semaines) pour chercheurs et experts.

De plus, le CIMO propose d'autres programmes de bourses.

La Partie finlandaise rappelle par ailleurs que le CIMO est l'agence nationale pour les programmes éducatifs de l'Union européenne, tels que SOCRATES, notamment pour ERASMUS, LINGUA et Jeunesse pour l'Europe.

Le Ministère français des affaires étrangères est l'organisme français responsable des programmes des bourses institués par les conventions bilatérales de coopération culturelle et scientifique. Ces bourses, de durée variable, sont attribuées à des étudiants, chercheurs ou experts.

Des aides financières de courte durée sont également attribuées par l'Association franco-finlandaise pour la recherche scientifique et technique (AFFRST).

Coopération scientifique et technique

L'Association franco-finlandaise pour la recherche scientifique et technique

Les deux Parties notent avec intérêt le rôle de l'Association dans le rapprochement des milieux scientifiques des deux pays. Elles encouragent l'Association à poursuivre ses activités dans le domaine de la coopération scientifique et technologique et confirment leur intention de lui apporter leur soutien. Elles se réjouissent de ce que l'Association, qui a fêté son 25ème anniversaire en 1998, cherche de nouveaux modes de coopération, par exemple dans le domaine du transfert de technologie, et de ce qu'elle projette d'inviter en Finlande des spécialistes de haut niveau.

Les deux Parties encouragent l'Association à accentuer son action de mise en rapport d'équipes de recherche universitaire en particulier dans les sciences de l'information et dans les autres domaines couverts par les centres d'excellence des deux pays.

Elles soulignent l'intérêt des séminaires scientifiques et technologiques que l'AFFRST organisera dans les années à venir alternativement en France et en Finlande. Les séminaires porteront sur la gestion de l'eau, la lithographie par faisceau d'électrons et les télécommunications.

Organisations et centres de recherche

Les deux Parties notent avec intérêt la coopération entre des instituts de recherche français et finlandais, soit directement, soit dans le cadre des programmes européens. Elles constatent que la coopération franco-finlandaise a été particulièrement riche dans les domaines suivants : médecine, biotechnologies, nucléaire, recherche agricole, recherche océanographique, forêt, sciences de l'information. Elles encouragent le développement et l'approfondissement de ces coopérations.

Elles rappellent que l'Académie de Finlande travaille en collaboration directe avec le CNRS, et que ces deux organismes entretiennent également une coopération dans le cadre des programmes européens de recherche.

Les deux Parties notent avec intérêt que le Centre de développement technologique de Finlande (TEKES) et l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (ANVAR) entretiennent une coopération active dont le but est le développement de la coopération technologique entre les petites et moyennes entreprises (PME).

Elles soulignent l'existence d'une coopération soutenue dans le domaine forestier. Cette coopération se traduit par des échanges d'experts, l'accueil de stagiaires et la recherche autour de thématiques communes (Institut national de la recherche agronomique -INRA-, Centre international de recherche en agronomie et développement -CIRAD- et METLA). Les prochains thèmes d'étude seront notamment la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière, la promotion de l'utilisation du bois, le marché européen des produits ligneux et la définition d'une stratégie forestière nationale et européenne.

Les deux Parties observent avec intérêt la coopération entre l'Institut national de recherche en informatique et automatique (INRIA), en France, et plusieurs universités en Finlande ainsi qu'avec le Centre de recherche technologique (VTT), dans le cadre de projets bilatéraux et européens. Elles encouragent la collaboration notamment dans les domaines de l'informatique nomade, l'informatique distribuée, les réseaux, ainsi que dans celui du calcul scientifique, en particulier dans le cadre du Centre européen de recherche en information et mathématiques.

Les deux Parties constatent que la Finlande et la France participent aux projets du programme EUREKA ainsi qu'à l'Agence spatiale européenne (ASE) et à l'Agence de coopération scientifique et technique (COST).

Publications scientifiques

La partie finlandaise annonce que le Centre finlandais d'échange de publications scientifiques entretient des relations avec près de deux cents organismes scientifiques français.

IV – COOPÉRATION CULTURELLE

Les deux Parties se félicitent de ce que les villes d'Helsinki et d'Avignon aient été désignées "Villes Européennes de la culture" en l'an 2000. Helsinki a choisi pour thème « L'information, la technologie et l'avenir » et Avignon "L'art et la créativité". Elles notent le développement des échanges culturels qui ont eu lieu, avec ou sans l'aide des deux Gouvernements, depuis la dernière session de la commission mixte et encouragent la collaboration directe des institutions et organisations culturelles des deux pays.

Échanges culturels et artistiques

Art lyrique, musique et danse

Les deux Parties constatent que de nombreux échanges, réalisés à l'initiative de producteurs privés ou dans le cadre de festivals, reçoivent l'appui, outre des ministères finlandais et français de la culture, du Centre pour la promotion de la musique finlandaise (ESEK) et de l'Association Française d'Action Artistique (AFAA).

Elles se réjouissent de ce que les programmations 1999 du festival "Musique en Sorbonne" et du festival de danse d'Uzès soient consacrés aux pays nordiques, parmi lesquels la Finlande est largement représentée.

Les deux Parties se félicitent de la coopération fructueuse dans le domaine du jazz. « Voix et sons libres » - coopération entre la Fédération française de Jazz et le Centre culturel français d'Helsinki, réalise dans les deux pays pendant la période en cours sept tournées communes avec des musiciens finlandais et français, et organisera des manifestations en Finlande et en France pendant l'année 1999.

Les deux Parties se félicitent des contacts actifs dans le domaine de l'opéra. L'Opéra national du Rhin de Strasbourg est invité au festival de Savonlinna en juillet 1999.

Les deux Parties notent avec intérêt les nombreux projets d'invitations et d'échanges de compagnies françaises avec l'Opéra national de Finlande.

La Partie française favorisera la venue de producteurs et responsables de festivals finlandais dans des festivals français de musique et de danse.

Théâtre

La Partie finlandaise se félicite de la coopération active entre le Théâtre national de Finlande, le Théâtre Odéon et le Théâtre national de Strasbourg, en direct et dans le cadre de l'Union des Théâtres de l'Europe.

Les deux Parties encouragent les contacts et visites de professionnels de théâtre à l'occasion des

principaux festivals des deux pays. Elles se félicitent de ce que les animateurs du festival de théâtre de Tampere souhaitent inviter annuellement un ou deux spectacles français. Dans cette perspective, la Partie française favorisera la venue de responsables finlandais aux festivals de Châlons-en Champagne, de Nantes et d'Aurillac. La présentation pour la première fois en Finlande d'un spectacle de cirque à l'occasion de Helsinki 2000 constitue une initiative particulièrement heureuse.

Arts plastiques et décoratifs

La Partie finlandaise se félicite de l'exposition « L'horizon inconnu, l'art en Finlande, 1870-1920 » à Strasbourg du 18 juin au 12 septembre 1999 et à Lille du 8 octobre 1999 au 2 janvier 2000. Elle attire l'attention de la Partie française sur le projet d'exposition "Art moderne finlandais" au Musée d'Art Moderne et Contemporain à Strasbourg en été 1999. La France apportera son appui à la présentation au musée d'art de Pori d'une exposition sur le mouvement "Supports-Surfaces" et au musée Sara Hilden de Tampere, une exposition de Simon Hantaï.

La Partie française propose que puisse être présentée en Finlande une exposition à partir des collections du musée de Grenoble.

Les deux Parties encouragent la coopération directe entre le Centre d'échange d'expositions FRAME et l'Association Française d'Action Artistique (AFAA).

Littérature et traduction

Les deux Parties se félicitent du développement important de la coopération dans le domaine de la littérature. Elles conviennent de continuer leurs efforts de promotion de la littérature réciproquement dans les deux pays.

La Partie finlandaise confirme qu'en 1999 la Finlande fête le 150^e anniversaire de l'épopée finlandaise Kalevala.

La Partie finlandaise confirme que la France continuera de figurer parmi les pays prioritaires dans le programme de l'Institut des Lettres de Finlande et se félicite de ce que trente et un titres différents de la littérature finlandaise aient été traduits en français et publiés entre 1996 et 1998.

La Partie finlandaise rappelle que l'Institut des Lettres de Finlande attribue des aides à la traduction ainsi que des bourses à des traducteurs et spécialistes dans le cadre de recherches ou de voyages d'études. En outre, elle confirme que, suite à la proposition de l'Institut des Lettres de Finlande, le Ministère de l'Education attribue annuellement un prix d'Etat pour un traducteur étranger de littérature finlandaise.

La Partie finlandaise confirme l'intérêt de l'Association finlandaise des écrivains à nouer des contacts directs avec des associations d'écrivains en France et se félicite de la possibilité qu'ont les écrivains finlandais et français d'établir des relations dans le cadre de la réunion internationale de Lahti et des événements organisés par l'Institut finlandais de Paris.

La Partie finlandaise se félicite des contacts directs entre l'Association finlandaise des traducteurs et interprètes et l'Association des traducteurs littéraires de France ainsi que de leur coopération au sein du Conseil européen des Associations de traducteurs littéraires. La Partie finlandaise adresse ses remerciements à la Partie française pour l'attribution de bourses qui permettent à des traducteurs finlandais de travailler à la Maison de la traduction à Arles.

La Partie française rappelle l'existence de programmes destinés à favoriser la traduction et l'édition d'ouvrages étrangers et français (voir annexe 3).

La commission mixte se félicite de la coopération entre l'Institut des Lettres de Finlande et les organisations françaises compétentes à l'occasion de diverses manifestations, par exemple dans le cadre de l'événement « Boréales de Normandie ».

Bibliothèques

Les deux Parties se félicitent du renforcement des échanges depuis la dernière session de la Commission mixte et encouragent les bibliothécaires des deux pays à poursuivre leur coopération directe.

La Partie finlandaise confirme que l'Association finlandaise des bibliothèques organisera en automne 1999 un séminaire international sur le thème « Des services de qualité et d'efficacité dans les bibliothèques publiques par la mise en réseau » et que l'association invitera deux représentants de France, l'un de l'Association départementale des bibliothèques de prêt (ADBDP) et l'autre de la Fédération française de coopération entre bibliothèques (FFCB).

Suite à la réunion du groupe de travail sur la société de l'information et culture, les deux parties procéderont à l'élaboration en commun de critères destinés à définir les priorités de numérisation des archives et bibliothèques en fonction des besoins du grand public.

Les deux Parties se félicitent des possibilités d'échanges et de coopération ouvertes aux représentants des bibliothèques des deux pays au sein de la Fédération internationale de l'Association des bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA).

La Partie finlandaise rappelle que la Bibliothèque Nordique – Fonds Finno-scandinave de la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris - possède un important fonds de littérature nordique et que la Partie finlandaise l'alimente constamment. Les pays nordiques, chacun à son tour, nomment un bibliothécaire délégué pour une durée de deux ou trois ans.

Les deux Parties se félicitent des relations européennes permanentes qu'entretiennent la Bibliothèque de l'Université d' Helsinki - Bibliothèque nationale de Finlande - et la Bibliothèque nationale de France, dans le cadre des programmes de la DG XIII de la Commission européenne ainsi que dans le cadre du projet COBRA des bibliothèques nationales d'Europe.

Patrimoine culturel et architecture

Les deux Parties souhaitent mettre l'accent sur leur volonté commune de poursuivre la coopération dans les différents domaines du patrimoine (musées, archives, bibliothèques, archéologie, restauration, recherche, échange d'experts, etc.). La Partie finlandaise exprime le souhait de la Direction des Musées de Finlande de développer les échanges d'expositions et d'experts dans le secteur du patrimoine culturel. La Partie française indique à la Partie finlandaise qu'elle est tout à fait disposée à développer de tels échanges, par exemple, sous la forme d'une collaboration en matière de numérisation des collections.

Les deux Parties entendent encourager la coopération dans le domaine de l'architecture selon les principes convenus lors de la visite de la Ministre française de la culture en Finlande à l'automne 1998 et expriment le souhait qu'une exposition sur le thème d'un siècle d'architecture en Finlande soit présentée à Paris en 2000, accompagnée d'un colloque et de débats.

Les ministères finlandais et français de la culture ont envisagé d'organiser un séminaire professionnel bilatéral sur les pratiques architecturales, qui pourrait se tenir à Helsinki d'ici à la fin juin 1999. Par ailleurs, une rencontre européenne pourrait se tenir à Paris ou à Helsinki en septembre 1999, rassemblant les responsables ministériels en charge de la profession d'architecte dans les quinze pays de l'Union européenne.

La Partie finlandaise se félicite de la possibilité de coopération des Unions d'architectes des deux pays au sein de l'Union internationale des architectes et de l'Ordre européen des architectes. De même, la Partie finlandaise souligne le succès remporté par l'Union des architectes de Finlande dans le cadre du concours « European » fondé en France et destiné à de jeunes architectes.

Formation continue dans le domaine de la culture-expertise

La Partie française souhaite informer la Partie finlandaise qu'elle peut depuis 1998 présenter des candidats pour l'ensemble du Programme "Courants", lancé par le ministère français de la Culture et de la communication et rappelle que des experts du ministère français de la Culture et de la communication peuvent intervenir, à la demande de la Finlande, pour des missions de courte durée sur des sujets très variés du champ artistique et culturel. (Voir annexe 4).

V – COOPÉRATION AUDIOVISUELLE

Télévision et radio

Les deux Parties se félicitent du bon niveau des relations qu'entretiennent les chaînes finlandaises et françaises de radio et de télévision dans le cadre de l'Union Européenne de Radiodiffusion (UER) et notent avec satisfaction la reprise des programmes de TV5 par les réseaux câblés finlandais.

Elles rappellent l'accord contracté, en février 1999, entre la chaîne "Télévision Finlande 1" et la chaîne européenne de la culture "Arte".

Les deux Parties se félicitent du développement des techniques de télévision numérique qui permettront une meilleure coopération dans le domaine des programmes. Les possibilités de collaboration avec la Cinq et sa Banque de Programmes et de Services (EBS) seront explorées rapidement.

Les deux Parties se réjouissent de la réalisation du programme audio-visuel "Carte de visite" produit en partenariat par le service des programmes éducatifs de la première chaîne de télévision finlandaise (YLE) et le ministère français des Affaires étrangères. Ces émissions, diffusées à compter de septembre 1999, visent au perfectionnement du français en situations professionnelles.

La Partie finlandaise note la poursuite de la diffusion de certains programmes de Radio France International par Radio Finlande en modulation de fréquence dans la région d'Helsinki sur la station Capital FM.

Cinéma

Les deux Parties se félicitent de la poursuite et même du renforcement des bonnes relations établies dans le domaine de cinéma. La cinémathèque de Finlande a organisé depuis la dernière session de la Commission mixte plusieurs cycles de cinéma français et a participé à divers festivals de cinéma en France. La Partie finlandaise se félicite de ce que la Fondation cinématographique et la Cinémathèque de Finlande continuent à promouvoir le cinéma finlandais en France par leur soutien aux programmes cinématographiques de l'Institut finlandais de Paris.

Les deux Parties souhaitent encourager une meilleure diffusion de leurs cinématographies respectives dans les salles d'art et d'essai et dans les salles qui, en Finlande et en France, ont une vocation européenne.

Industries numériques

Le secteur du multimédia et des industries numériques, tant hors ligne qu'en ligne, particulièrement dynamique en Finlande, est un des axes privilégiés de développement des échanges culturels entre les deux pays. Les deux parties faciliteront des échanges entre professionnels et festivals du multimédia, comme le festival Muu Media à Tampere, le festival Imagina et le Milia. Une réunion de professionnels est prévue en février 2000 à l'occasion du Milia à Cannes.

Les deux Parties étudieront dans quelle mesure leurs projets de coopération dans le domaine du multimédia et des industries numériques pourront bénéficier des programmes de soutien de l'Union européenne. Les deux Parties se félicitent de la biennale MAP (Media, Art, Photography) organisée à Helsinki en 1998, dont la direction artistique fut confiée au Français André Rouillé.

VI - COOPÉRATION POUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Les deux Parties rappellent que la visite du Premier Ministre français en Finlande en septembre 1998 a été l'occasion d'affirmer dans une déclaration commune l'importance que les deux pays attachent au développement d'une société de l'information démocratique en Europe et dans le monde, ainsi que le rôle qu'ils entendent jouer dans l'avènement de l'économie numérique.

A cette occasion, ils ont en particulier décidé de se concerter étroitement sur les questions de droit posées par le développement de l'Internet, et notamment :

- la protection des données personnelles et de la vie privée,
- la valorisation des contenus et la protection de la propriété intellectuelle,
- la lutte contre les contenus et les comportements illicites.

Dans la perspective des négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), notamment en matière de services et de droits d'auteur, ces questions constitueront un axe privilégié de la coopération entre les présidences finlandaise puis française de l'Union européenne.

Les deux parties se félicitent de la création de trois groupes de travail dans les domaines de la Culture, de l'Éducation et de la Recherche, qui se réuniront deux fois par an et constitueront un vecteur de concertation permanent.

Groupe de Travail "Culture et société de l'information"

Le groupe de travail sur la culture et la société de l'information, qui s'est réuni pour la première fois à Helsinki les 11 et 12 mars 1999, a traité notamment des questions d'information, de contenus culturels numériques, de réseaux d'information, ainsi que de centres de recherche et de développement pour le multimedia, de publication électronique, des bibliothèques numériques, de télévision numérique et de droits d'auteur.

Lors de cette première réunion, il a été décidé concrètement de favoriser :

- la mise en relation des acteurs du multimedia finlandais et français,
- la valorisation des carrières européennes multimedia,
- la défense du plurilinguisme à travers les programmes d'aide à la traduction de l'Union européenne,
- l'harmonisation des procédures de sélection des programmes de numérisation des bibliothèques et des archives,
- la coopération autour du Programme Media III,
- le développement de réseaux européens d'écoles d'art et d'architecture,
- une réflexion commune sur un service public de données d'intérêt général accessible par les moyens numériques (TV ou Internet).

En priorité et dès l'automne 1999, à l'occasion de la présidence finlandaise de l'Union européenne, est prévue l'organisation de conférences sur le fonctionnement et la gestion des droits d'auteur dans un environnement numérique.

Groupe de Travail "Education et société de l'information"

Le groupe de travail sur l'éducation et la société de l'information s'est réuni pour la première fois du 12 au 14 avril 1999 à Helsinki. Plusieurs thèmes de travail ont été identifiés et pourront faire l'objet de projets de coopération. Ceux-ci seront précisés à l'occasion de la réunion du groupe de travail prévue à l'automne 1999 en France.

Parmi les thèmes abordés le groupe de travail a retenu :

- contenus pédagogiques et mise en oeuvre dans les cursus scolaires,
- méthodologie expérimentale de formation de formateurs,

- indicateurs et modalités d'évaluation.

Groupe de Travail "Recherche et société de l'information"

Ce groupe de travail se réunira très prochainement.

Les deux Parties soulignent l'importance de coordonner les travaux et objectifs de ces trois groupes de travail avec ceux du groupe de travail "Industrie et société de l'information"

VII - COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Jeunesse

La commission se félicite de la bonne exécution des opérations retenues pour les années 1996 à 1998. Elle prend acte d'un changement de procédure pour ce qui concerne la coopération jeunesse. Celle-ci sera désormais prioritairement de nature institutionnelle, formalisée à travers un échange de correspondance diplomatique, et portera sur les politiques de jeunesse, la formation des personnels exerçant dans le domaine de la jeunesse, les initiatives des jeunes, l'information et les nouvelles technologies. Le nombre d'experts concernés par la mise en oeuvre de cette coopération représente environ douze personnes par an.

Les deux Parties s'emploient à orienter les échanges de jeunes vers les programmes communautaires: Service volontaire européen, Jeunesse pour l'Europe, etc.

Sports

Les deux Parties notent avec satisfaction que le groupe de travail franco-finlandais pour la coopération a signé à Paris, en mai 1998, un nouveau protocole d'accord pour les années 1998 à 2000.

Les deux Parties encouragent la coopération directe entre les organisations sportives, les établissements sportifs et les instituts de recherche, et s'efforcent de tirer avantage des moyens offerts par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe ou d'autres organismes inter-régionaux dans le domaine des sports.

VIII - INSTITUTS CULTURELS ET AUTRES PARTENAIRES

Les deux Parties notent avec satisfaction que l'Institut finlandais de Paris et le Centre culturel français d'Helsinki contribuent à développer les relations culturelles et scientifiques entre les deux pays.

L'Institut finlandais de Paris

La Partie finlandaise note que l'Institut poursuit ses activités à Paris et qu'il a pour mission de promouvoir la connaissance de la culture et de la vie sociale et économique finlandaises en France, de même que d'organiser, en collaboration avec les universités finlandaises et françaises, colloques et séminaires.

Le Centre culturel français d'Helsinki

L'agrandissement des locaux du Centre Culturel Français d'Helsinki et l'ouverture d'un centre de ressources expriment la volonté du gouvernement français de renforcer ses liens culturels, linguistiques, éducatifs et scientifiques avec la Finlande. L'organisation de manifestations où s'associent artistes finlandais et français et l'accueil de personnalités françaises et finlandaises ou de différentes associations renforcent l'activité des cours de français spécifiquement organisés pour les besoins du monde professionnel finlandais.

Sociétés d'amitié franco-finlandaises

Les deux Parties se félicitent de ce que la Fédération des associations franco-finlandaises poursuit ses activités et forme un réseau de près de trente Cercles répartis dans toute la Finlande. La Fédération a célébré son 50ème anniversaire en mai 1997.

Autres collectivités

La Commission encourage l'émergence dans les relations culturelles et scientifiques internationales des nouveaux partenaires que sont les collectivités locales et territoriales (régions, départements, villes ou communes) et autres représentants de la société civile qui disposent de compétences spécifiques et sont un des supports de l'amélioration de l'offre de coopération.

La Commission exprime le souhait que les jumelages déjà existants entre certaines villes finlandaises et françaises soient dynamisés et développés dans les années à venir. A titre d'exemple, elle note que leur rôle est d'ores et déjà important dans les domaines linguistiques et éducatifs pour les échanges d'élèves et de professeurs et qu'il le deviendra également dans les secteurs culturel et scientifique.

IX - CONCLUSION

Les deux Parties tiennent à ajouter pour conclure que les opérations communes mentionnées ci-dessus (activités culturelles et scientifiques diverses, échanges, missions et invitations) ne le sont, dans la plupart des cas, qu'à titre informatif, pour leur importance ou leur caractère symbolique, mais qu'elles ne sauraient revêtir un caractère exhaustif, et moins encore exclusif, qui nuirait à l'éclosion de nouvelles initiatives des deux pays, dans le respect des buts généraux assignés aux échanges culturels et scientifiques entre la Finlande et la France par le présent procès-verbal.

En tant que de besoin, les deux Parties pourront réunir les services compétents pour traiter du suivi des différents dossiers sectoriels.

Elles ne doutent pas que la perspective de la présidence finlandaise de l'Union européenne au second semestre 1999 fournira des occasions de renforcer encore la coopération bilatérale entre la Finlande et la France au cours des années à venir.

La Commission mixte permanente franco-finlandaise tiendra sa 12ème session à Paris en 2003 à des dates qui seront précisées par voie diplomatique.

A Helsinki, le 14 avril 1999

Pour le Gouvernement de
la République de Finlande



Pour le Gouvernement de
la République française



ANNEXES

- 1 - Liste des délégations
- 2 - Echanges dans le cadre des programmes de mobilité
- 3 - Programmes d'aide à la traduction et l'édition d'ouvrages français et étrangers
- 4 - Programme "Courants" et Rencontres Malraux

DELEGATION FINLANDAISE

- Président de la délégation :** Mme Margaretha MICKWITZ, Directeur général, ministère de l'Education et de la culture
- Membres :**
- Mme Heidi KUUSI, Chargé de mission, ministère de l'Education et de la culture
 - M. Jukka LIEDES, Conseiller spécial du gouvernement, ministère de l'Education et de la culture
 - Mme Eva PAAJANEN, Conseiller aux affaires culturelles, ministère de l'Education et de la culture
 - Mme Zoe POHJANVIRTA, Conseiller juridique du gouvernement, ministère de l'Education et de la culture
 - Mme Kristina PINGOUD, Conseiller, Département des affaires culturelles, ministère des Affaires étrangères
 - M. Mika KOSKINEN, Secrétaire d'Ambassade, Ambassade de Finlande en France
 - Mme Eila HAGFORS, Coordinatrice, CIMO (Centre finlandais de mobilité internationale)
- Spécialiste :** Mme Iris SCHWANCK, Directrice de l'Institut finlandais de France
- Secrétaire de la délégation :** Mme Eeva VALKAMA, Département des affaires internationales, ministère de l'Education et de la culture
- Interprète :** Mme Pirjo POUTTU

DELEGATION FRANCAISE

Président de la délégation : M. Michel REVEYRAND, Chef du Service de la coordination géographique à la Direction de la stratégie, de la programmation et de l'évaluation à la DGCID, ministère des Affaires étrangères

Ministère des Affaires étrangères (DGCID)

Mme Marie-Anna LEOVITS, Chargée de mission au Département Europe.

M. Bernard MIS, Chargé de mission à la Sous-Direction du Français, Bureau de la Politique et de la Promotion du français

M. Bertrand PASSERAT DE LA CHAPELLE, Chef de mission pour les nouvelles technologies de l'information et de la Communication

Direction de la Coopération européenne

M. Pierre ANDRIEU, Sous-Directeur de l'Europe occidentale et nordique, Direction de la Coopération européenne

Ministère de la Culture et de la communication (DAI)

Mme Claire-Lyse CHAMBRON, Chargée de mission

Ministère de l'Education nationale de la recherche et de la technologie (DRIC)

M. Jean-Paul COURBEBASSE, Adjoint au Chef du bureau Europe occidentale et orientale

Ambassade de France à Helsinki

M. Gilles GERMAIN, Conseiller culturel et scientifique

M. Alain HARVET, Attaché de coopération pour le français

M. Raoul MILLE, Attaché de coopération

Annexe 2 - Echanges dans le cadre des programmes de mobilité

I. Enseignement général et professionnel

1) Mobilité dans le système éducatif

• Partenariats entre établissements scolaires français et finlandais

Le renforcement des échanges éducatifs entre la Finlande et la France peut être constaté à travers l'augmentation des appariement entre établissements français et finlandais et dans l'évolution de la participation aux programmes éducatifs communautaires Comenius et LINGUA. En 1998-1999, les échanges LINGUA-E avec la France, en net progrès, représentent plus de 10% du total des projets retenus par l'agence nationale finlandaise, et le nombre de *projets éducatifs européens COMENIUS* connaît aussi un accroissement important.

Echanges de jeunes LINGUA -E	France	Finlande
	Mobilité de France en Finlande	Mobilité de Finlande en France
Session de 1997/98	- 7 visites préparatoires - 11 échanges de jeunes	- / visite préparatoire - 4 échanges de jeunes
Session de 1998/99	- 3 visites préparatoires - 12 échanges de jeunes	- 3 visites préparatoires - 11 échanges de jeunes

Projets éducatifs européens (PEE) COMENIUS - Action 1	France	Finlande
	<ul style="list-style-type: none"> • Français coordinateurs / Finlandais partenaires • Français partenaires / Finlandais coord / partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Finlandais coordinateurs / Français partenaires • Finlandais partenaires / Français coord. ou partenaires
PEE du 1/03/98 au 28/02/1999	<ul style="list-style-type: none"> • 11 • 28 	<ul style="list-style-type: none"> • 9 • 27
PEE du 1/09/98 au 31/08/1999	<ul style="list-style-type: none"> • 15 • 47 	<ul style="list-style-type: none"> • 8 • 40
PEE du 1/03/99 au 28/02/2000	<ul style="list-style-type: none"> • 14 • 46 	<ul style="list-style-type: none"> • 13 • 37

• Enseignement professionnel : stages en entreprises (de 3 semaines à 3 mois)

La restructuration du secteur de l'enseignement technique et professionnel en Finlande mise en œuvre depuis 1995 a mis l'accent sur l'internationalisation de ces formations et contribué à l'accroissement actuel des échanges de jeunes entre les deux pays comme l'indique l'évolution du nombre de stages courts de jeunes finlandais en France.

Programme LEONARDO Volet 1.1.2.a	France	Finlande
	Etudiants français bénéficiaires d'une bourse de mobilité vers la Finlande / nombre total de bénéficiaires	Etudiants finlandais bénéficiaires d'une bourse de mobilité vers la France / nombre total de bénéficiaires
1995/96	33 /1217	7 /128
1996/97	58 /1256	42 /168
1997/98	94 /1286	67 /162

Programme LEONARDO Volet 1.1.2.a	France	Finlande
	Dossiers financés par la France en partenariat avec la Finlande / nombre total de dossiers financés	Dossiers financés par la Finlande en partenariat avec la France / nombre total de dossiers financés
1995/96	3 / 82	11 / 43
1996/97	11 / 92	12 / 34
1997/98	13 / 102	9 / 35

1) Mobilité d'enseignants finlandais vers la France

Les bourses pédagogiques pour stages de courte durée (programme bilatéral) constituent un complément important à l'offre de proposée en LINGUA-B, leur récente augmentation a permis d'apporter un soutien spécifique à la formation pédagogique des enseignants de l'école de base concernés par le développement de l'apprentissage précoce du français.

• Stages de perfectionnement linguistique /LINGUA-B	Mobilité de Finlande en France Nombre de bourses individuelles attribuées / nbre total de bourses individuelles LINGUA-B	Montant des bourses attribuées
Session de nov. 1997	6/ 51	1110 euros
Session de mars 1998	7/ 55	1196 euros
Session de nov. 1998	6/ 66	1225 euros
Session de mars 1999	9/ 63	1220 euros

• Bourses pédagogiques du ministère des Affaires étrangères	Mobilité de Finlande en France Nombre de bourses individuelles attribuées	Montant moyen : 1000 euros
Session de 1996	10 bourses de 2 semaines	
Session de 1997	12 bourses de 2 semaines	
Session de 1998	24 bourses de 2 semaines	
Session de 1999	28 bourses de 2 semaines	

• **Échange d'informations et d'expériences - programme Arion**

Organisation en mars 1998 par le Centre de mobilité internationale (CIMO) avec l'appui du Centre culturel français d'une visite Arion en Finlande ayant le français comme langue de travail, à laquelle des Chefs d'établissements des pays suivants ont pris part : Italie, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Espagne, France, Luxembourg, Pologne, République Tchèque.

I. Enseignement supérieur: mobilité des étudiants

1) Périodes d'études en France et en Finlande

En 1997-98, le nombre d'étudiants finlandais allant en France (267) représente 9% du total des échanges avec les pays européens. En augmentation constante, le nombre d'étudiants français accueillis en Finlande (283) représente 14% du total des accueils ERASMUS du pays et correspond à environ 2% du total de la mobilité européenne des étudiants français.

ERASMUS - 2	Mobilité de France en Finlande	Mobilité de Finlande en France
1992-1993	16	113
1993-1994	32	102
1994-1995	161	152
1995-1996	211	238
1996-1997	183	243
1997-1998	277	267

2) Assistanat à l'étranger

• Programme SOCRATES / Mesures transversales / LINGUA -C

Ce programme lancé en 1997-98, permet l'accueil en Finlande et en France pour des durées de 4 à 6 mois d'étudiants futurs professeurs de langue étrangère. En 1997-98, le quota prévu pour les étudiants français était de 72 stages d'assistanat et de 15 pour les étudiants finlandais. Les étudiants français effectuant leur stage en Finlande sont de niveau licence, inscrits soit dans les départements de langues nordiques (Caen), soit en Français langue étrangère (FLE) et professeur stagiaire en IUFM.

• **Stage long de maîtrise FLE**

Le programme d'assistanat mis en place par le ministère des Affaires étrangères permet à des étudiants français inscrits en maîtrise FLE d'effectuer auprès des institutions éducatives finlandaises un stage d'une durée de 9 mois.

Assistanat à l'étranger	à	Mobilité de France en Finlande	Mobilité de Finlande en France
1997-1998		• 5 assistants LINGUA-C	• 3 assistants LINGUA-C
1998-1999		• 4 assistants LINGUA-C • 2 stages long FLE (9 mois)	• 1 assistant LINGUA-C
1999-2000		• 6 candidatures LINGUA-C • 3 stages long FLE (9 mois)	• non déterminé à l'heure actuelle

ANNEXE 3 - Les programmes d'aide à la traduction et l'édition d'ouvrages français et étrangers

Les programmes destinés à favoriser la traduction et l'édition d'ouvrages français et étrangers, gérés par le ministère français de la culture et de la communication, concernent :

- le programme d'aide aux éditeurs pour la traduction de titres français publiés en langue étrangère,
- l'aide à la traduction en français d'ouvrages étrangers,
- l'attribution de bourses à des traducteurs étrangers désireux de mener un projet de traduction d'ouvrages français de fiction ou de sciences humaines.

Par ailleurs, la Partie française rappelle qu'en 1997, le Centre national du livre a inauguré une nouvelle forme de soutien à l'acquisition de livres français dans les librairies à l'étranger, à concurrence de 50 % du prix d'achat des ouvrages.

La Partie française se félicite de la création, depuis 1999, d'un programme de participation à la publication destiné à soutenir la politique de traduction d'ouvrages fondamentaux contemporains, notamment en sciences humaines, mise en oeuvre par les éditeurs finlandais. Dans ce cadre, la partie française (Ministère des Affaires étrangères) prendra à sa charge les droits d'auteur correspondants.

ANNEXE 4 - Programme "Courants", Rencontres Malraux

Programme "Courants", lancé par le ministère français de la Culture et de la Communication

Ce programme de formation, destiné à des professionnels francophones de la culture, ayant une bonne maîtrise du français, est composé de trois modules :

- La formation internationale culture, d'une durée de dix mois, porte sur la conception, la décision et la gestion culturelles, et débouche sur un diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.).

- Le séjour culture, organisé une fois par an durant quatre semaines, propose à chaque participant un programme de rendez-vous à la carte, lui permettant de mieux connaître le fonctionnement des institutions culturelles françaises, dans l'objectif d'établir des coopérations d'institution à institution.

- Les stages de formation professionnelle sont des stages techniques spécialisés, d'une durée de deux semaines. En 1999, sont organisés cinq stages, qui portent respectivement sur le financement et l'économie de la culture, le musée et la ville, la conduite de projets en bibliothèques, les politiques de la culture et leur administration, l'administration de la culture et les politiques culturelles en France.

S'agissant des stages de formation professionnelle et des séjours culture, la Maison des Cultures du Monde prend à sa charge tous les frais, hormis les frais de transports internationaux qui devront être couverts, dans la mesure du possible, par le Service culturel de l'Ambassade de France ou les candidats eux-mêmes. Pour la formation internationale culture, une bourse d'étude, à la charge de l'Etat finlandais, d'une fondation privée ou de toute autre origine, est à prévoir par les participants.

Rencontres Malraux

Les "Rencontres Malraux" sont des séminaires de formation sur l'administration culturelle en France. Ils peuvent être organisés par des experts du Ministère français de la Culture et de la communication sur des thèmes proposés par les autorités finlandaises. Le ministère français de la Culture et de la communication met ses experts à disposition et prend en charge leurs frais de voyage et de séjour.